



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA DE RESEAU SCA 2 DECEMBRE 2025

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Derrière les délais budgétaires se cachent des enjeux bien réels pour les personnels. Il ne s'agit pas d'une simple question technique, mais d'une question de droits et de respect des conditions de travail. Ne pas voter le budget avant le 31 décembre 2025, ce n'est pas anodin : les agentes et agents du Ministère en subiront les conséquences.

Pour la **CFDT** Défense, ce scénario est inacceptable. Nous l'avons déjà vécu l'an dernier, et nos collègues ont payé le prix. Aujourd'hui, le Premier ministre évoque une loi spéciale pour reconduire le budget 2025. Reconduction signifie stagnation : aucune avancée, aucune réponse aux besoins, aucune reconnaissance pour celles et ceux qui assurent la mission « défense ».

Et pourtant il y a urgence. Les agents civils du ministère, indispensables au soutien des forces et à la continuité du service public, subissent les contraintes budgétaires liées au manque de reconnaissance des agents de l'Etat. Les pouvoirs d'achat s'érodent année après année. Les revalorisations salariales ne suivent ni l'inflation ni l'augmentation du coût de la vie ; pas de revalorisation du point d'indice, plus de GIPA, un jour de carence et 10 % de salaire en moins en cas de maladie etc... Et ce n'est pas le saupoudrage d'IFSE donné à une partie des personnels administratifs de Catégorie C qui règlera le problème de fin de mois difficile.

Malgré un engagement quotidien, pour trop d'agents de notre ministère le salaire ne suffit plus pour vivre décemment de son travail. Cette situation fragilise l'attractivité et accentue les inégalités. La **CFDT** Défense exige des mesures concrètes pour restaurer le pouvoir d'achat des personnels. Il faut stopper cette spirale et redonner aux agentes et agents la reconnaissance qu'ils méritent.

Sans transition, le Président de la République a annoncé la semaine dernière, la création d'un Service National Volontaire, exclusivement militaire, qui débutera à l'été 2026. La **CFDT** s'interroge sur la mise en place du SNV : qui va assurer le soutien logistique indispensable ? Qui nourrira les futurs militaires, les hébergera, les encadrera ? Ces questions ne sont pas secondaires car il s'agit là du cœur de métier du SCA. Monsieur Le Directeur, pouvez-vous nous communiquer des

informations précises et des garanties pour que cet engagement ne se fasse pas au détriment des conditions de travail des agents du SCA ?

Comme écrit dans la présentation de ce jour, les transformations du SCA sont d'envergure. Ce n'est rien de le dire ! Les personnels sont constamment pris dans un enchaînement de restructurations et de transformations, sans jamais bénéficier d'une pause. Faisons un bilan du SCA sur ces dernières années : SCA 22 puis 2025, la création des GS Nouvelle Génération et leur espace Atlas, l'adossement de « petits GS », la concession des restaurants, la ré-internalisation des DAP militaires, le transfert RH PC... Et à tout cela s'ajoute, la numérisation, la robotisation, la digitalisation, l'intelligence artificielle et la liste n'est pas exhaustive. À cela s'ajoute une exigence supplémentaire : le personnel du SCA doit faire preuve de résilience face aux décisions dictées par la situation géopolitique internationale.

Il est urgent de redonner du sens au travail aux personnels du SCA et de garantir une vigilance particulière sur leur santé mentale. Les transformations incessantes, la pression et l'incertitude pèsent lourdement. Monsieur le Directeur, pour la **CFDT** Défense, il est de votre responsabilité de prévenir les risques psychosociaux et d'accompagner vos équipes pour qu'elles puissent travailler dans des conditions sereines et durables.

Une fois de plus, le volume d'agents à recevoir en AMR atteindra un niveau exceptionnel en 2026. Chaque changement de fiche de poste doit ouvrir le droit au Plan d'Accompagnement des Transformations. Pour la **CFDT** Défense, l'épicerie concernant les 50 % de modifications substantielles n'est pas acceptable. Rappelons que les transformations ne sont pas choisies mais subies. La **CFDT** rappelle qu'une solution doit être trouvée pour chaque agente et agent sans pénalisation dans le déroulé de carrière, notamment en cas de changement d'employeur.

Pour terminer, Monsieur le Directeur, nous avons maintes et maintes fois évoqué les problèmes des délais de remboursement des frais de mission. Malgré le déploiement de Chorus DT, l'investissement sans faille des agents du CIMOB, les délais de remboursement restent trop longs. Aujourd'hui le motif de non-remboursement de ces derniers jours est « il n'y a plus de crédit, il faudra attendre 2026 ! ». Pour la **CFDT**, ça n'est pas entendable. En temps normal mais surtout dans la conjoncture actuelle, partir en réunion ou en formation ne doit pas avoir de conséquence sur le budget de la famille. La **CFDT** vous demande de bien vouloir intervenir pour que les frais de mission soient remboursés dans des délais raisonnables.

Les élus **CFDT** interviendront sur les points à l'ordre du jour.

Paris, le 10 décembre 2025 